

M. Morel nous entretient des propriétés dont furent dépourvues les églises et les monastères, suivant le décret du 2 novembre 1789 qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation. Il fut alors décidé que toutes les cures seraient dotées d'au moins 1.200 livres. C'était une sorte d'atténuation de l'injustice qui allait se commettre. Certains députés trouvaient que ce chiffre de 1.200 livres grèverait singulièrement le budget de l'Etat. Garat, qui n'était pas un cléricale, leur répondit : les traitements ecclésiastiques ne seront pas pris dans le trésor de la Nation, mais sur le fonds constitué par les propriétés enlevées aux églises. Ce n'est donc pas l'Etat qui payera. Rien n'est plus vrai, si nous en jugeons par ce qui s'est passé sur le territoire du canton actuel d'Estrées Saint-Denis. Il y a été vendu environ 1.869 hectares de terre, appartenant aux églises, comme en font foi les registres de ventes des biens nationaux. Ces 1.869 hectares, estimés 1.000 fr. l'hectare, produiraient aujourd'hui un million huit cent soixante-neuf mille francs (1.869.000 francs). Il y faut ajouter, d'après les mêmes registres, le produit des propriétés bâties venant des mêmes églises, s'élevant à 385.000 francs. On arrive ainsi à deux millions deux cent cinquante-quatre mille francs (2.254.000 francs). Ce capital placé en rentes 3 0/0 donnerait actuellement un revenu d'environ 68.000 francs, qui, réparti entre les treize paroisses dont se compose encore le doyenné d'Estrées, constituerait pour chacune d'elles une rente de plus de cinq mille francs.

Garat avait donc raison de dire qu'en attribuant à chaque cure 1.200 livres, on ne donnait qu'une faible part du revenu des biens confisqués. Le pape Pie VII se montra extrêmement conciliant, quand il déclara que les acquéreurs des biens ecclésiastiques ne seraient jamais troublés, dès que l'Etat consentait à faire un traitement convenable au clergé.

M. Bazin continue ensuite son étude sur la Topographie Compiénoise.

Place de l'Hôtel-de-Ville.

Cette place, qui portait autrefois le nom de Marché au Blé, faisait partie du tour du Griffon qui s'appelait encore tour de la Truie et tour Constantin.

On y voyait : l'*Hôtel du Constantin* appartenant, en 1560, à Gilles Gambier et Radegonde Le Féron, sa femme ;

La *Maison de l'Apothicaire*, à Antoine Martin ;

L'*Hôtel du Chaudron* tenu par le tavernier Gilles Tartenson ;

L'*Hôtel du Haut-Bergeron*, ancien n° 17, démoli par l'agrandissement de la place de l'Hôtel-de-Ville ;

L'*Hôtel du Dauphin*, ancien n° 15, également démoli pour le même motif ;

La *Maison de Pascal*, à Antoine Daussy, plombier, achetée 75,000 francs par la Ville pour être démolie ;

Le *Café Laverdure*, ancien n° 14, payé 80,000 francs pour l'agrandissement de la place ;

L'*Auberge du Griffon*, ancien n° 2, à côté, tenant par devant à la rue Saint-Corneille ;

L'*Hôtel du Griffon d'argent*, situé à côté de l'*Hôtel du Soleil*, occupant l'emplacement de la librairie Bias ;

L'*Hôtel de l'Agneau Pascal*, en suivant ;

L'*Hôtel de la Truie*, à l'angle de la place au Blé et de la rue de la Henze, où est le bâtiment des Consuls ;

La *Grande Maison de la Ville*, léguée par le bourgeois Jean Loutrel ;

La *Petite Maison de la Ville*, située lez la Cloche ; sur l'emplacement de ces deux immeubles, l'architecte Pierre Navyer, dit de Meaux, construisit, en 1505, l'Hôtel de Ville actuel ;

L'*Hôtel de la Cloche*, appartenant, en 1505, à Pol Dambryne, sergent à cheval, et devenu plus tard *Café de la Cloche* ;

L'*Arsenal*, construit sur les dépendances de l'*Hôtel de l'Image Notre-Dame*, donnant sur la

ruelle Enguerrand de Boissy, et transformé en prison, puis en caserne de gendarmerie ;

L'*Hôtel de la Bouteille* dans lequel émigra l'*Hôtel de la Cloche* tant célébré dans *Monte-Cristo* ;

L'*Hôtel de la Fontaine*, situé à côté ;

L'*Hôtel de l'Image*, n° 5, occupé aujourd'hui par le Crédit Lyonnais ;

La *Maison Ricard*, n° 24 ;

L'*Hôtel du Griffon*, bouchant l'impasse Saint-Martin ;

La *Maison de Nicolas le Coûturier*, chapelain de la chapelle Saint-Pierre, en l'Eglise Saint-Jacques, au coin de l'impasse Saint-Martin.

Et le légendaire *Café Chapuis*.

Enfin, M. l'abbé Vattier lit quelques pages de l'Histoire du Prieuré de Saint-Nicolas.

Le prieur de Saint-Corneille, après avis et autorisation de M^{me} l'abbesse du Val-de-Grâce, préside l'élection de la prieure qui doit remplacer M^{me} de la Mothe-Houdancourt, et Marie-Madeleine du Poncet est élue à la majorité. Deux ans plus tard, elle faisait à Paris une visite mystérieuse qui amenait la protestation écrite de plusieurs sœurs demandant à connaître le motif de ce voyage et les sommes d'argent emportées par M^{me} la Prieure. Une lettre du R. P. Jean Roch de Bourneuf à Dom Badier, prieur de Saint-Corneille, nous laisse entendre qu'il s'agissait d'une grave question de droit, concernant la permission à donner à une sœur désirant quitter la maison, et l'autorité légitime qui devait lui octroyer cette permission, et M. de Lamoignon, consulté à ce sujet, dit que ce supérieur est le prieur de Saint-Corneille. Il n'approuve pas les entreprises de M. de Soissons à cet égard.

Marie-Madeleine du Poncet meurt en 1706 et elle est remplacée par Anne de Montholon, religieuse de Notre-Dame de Meaux, qui accepte la charge et vient en prendre possession le 23 mars 1706. Son administration, pleine de sagesse, remit